Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 087-218701506-20261118-202635-DE

Mairie
29 rue de la Croix des Combes
BEYNAC
87700

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/35 EN DATE DU 18/11/2026

Le Conseil municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le 18 novembre 2026, à 20h30, à la mairie, sur convocation en date du 12 novembre 2026, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Nombre de conseillers		**Présents :**
En exercice :	15	Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT,
Présents :	12	Sandrine JOUVE, Patricia ARENA,
Représentés :	01	David du BOUCHERON, Ludovic DUHAIN,
Absents :	02	Léo BUISSON, Antoine DURAND, Catherine
Votants	13	EBURDERIE, Jean-Pierre BERGER, Annick
Exprimés :		MACAIRE, Fabienne CHARON.
Pour :	13	**Absents représentés :** Jean-Louis CONSTANT
Contre :	00	donne pouvoir à Catherine EBURDERIE
Abstention :	00	**Absents :** Lorine GORSE, Jocelyne PIMPIN

Léo BUISSON a été désigné secrétaire de séance.

SUPRESSION DE POSTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 et L.542-2 ;
Vu le tableau des effectifs de la commune ;
Vu l'arrêté n° 2021/20p du 8 juin 2021 des lignes directrices de gestion du 29 mars 2021 ;
Vu la délibération n° 15/2017 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade.
Considérant la délibération 2026/27 prise le 7 juillet 2026 relative à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (18/35e) afin de permettre l'avancement de grade de l'agent ;
Considérant l'avis du comité social territorial en date du 9 octobre 2026 ;
Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de procéder à la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps non complet (18/35e) à la suite de la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (18/35e).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ARTICLE 1 : De supprimer, à compter du 18 novembre 2026, un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps non complet, à raison de 18 heures hebdomadaires.
ARTICLE 2 : D'approuver la modification correspondante du tableau des effectifs de la commune.
ARTICLE 3 : D'autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
La Maire,
Marie-Claude BEYRAND

Le secrétaire de séance
Léo BUISSON

MAIRIE DE BEYNAC (87)

Affichée le
Transmise le

Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT